

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 27 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 27 mars 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL16/2018

Objet : Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CONCORDIA (suppléant - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. LEFORT (suppléant - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Avait donné pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUÏ (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé LEFORT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 21/03/2018

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 26

Délibération DL16/2018

Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-6 et suivants,

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°DL1/2016 du 6 juin 2016 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse ;

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité Syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse publié :

- Au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics BOAMP DIFF n°2017_319 du 15 novembre 2017, avis n°17-160372
- Au Journal Officiel de l'Union Européenne 2017/S220-457156 du 16 novembre 2017

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19/03/2018 attribuant le marché 17.016-1 à la société SEPUR, le marché 17.016-2 à la société SEMAER et le marché 17.016-3 à la société NICOLLIN.

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour le SIOM de passer un nouveau marché pour assurer la continuité de la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'attribution du marché 17.016-1 à la société SEPUR,

Autorise le Président du SIOM à signer le marché 17.016-1 avec la société SEPUR sise ZA DU PONT-CAILLOUX – ROUTE DES NOURRICES – 78850 THIVERVAL GRIGNON

Prend acte de l'attribution du marché 17.016-2 à la société SEMAER,

Autorise le Président du SIOM à signer le marché 17.016-2 avec la société SEMAER sise Ecosite de Vert le Grand - 91810 VERT LE GRAND,

Prend acte de l'attribution du marché 17.016-3 à la société NICOLLIN,

Autorise le Président du SIOM à signer le marché 17.016-3 avec la société NICOLLIN sise 39 rue Carnot- BP 106 - 69192 SAINT FONDS,

Prend acte que les prestations seront réglées sur la base des actes d'engagement et de leurs annexes : décomposition globale et forfaitaire du prix et bordereau de prix unitaires.

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018, secteur public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 3 AVR. 2018
Affichée le : - 3 AVR. 2018

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL16_2018
Date de la décision:	2018-03-27 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signer les marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20180327-DL16_2018-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1091
<i>nom original:</i>		
dl16 2018.pdf	application/pdf	992396
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	992396
<i>nom original:</i>		
Note présentation dl16 2018.pdf	application/pdf	139072
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20180327-DL16_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	139072

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2018 à 16h13min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2018 à 16h15min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2018 à 16h15min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	3 avril 2018 à 16h21min05s	Recu par le MIAT le 2018-04-03